



**A l'attention des membres du Conseil Municipal**

Avanne-Aveney le 10 mars 2023

**Objet** : Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En vertu des dispositions de l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales, en tant que membres du conseil municipal d'Avanne-Aveney, vous êtes convoqué et prié d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu le :

**Jeudi 16 mars 2023 à 19h00**  
En salle du conseil municipal,

Ordre du jour :

- Finances locales : Approbation du compte financier unique 2022,
- Finances publiques : Demande de subventions pour la création et la réhabilitation de logements au 6 rue Saint-Vincent,
- Finances publiques : Demande de subventions pour la création et la réhabilitation de logements au 6 rue Saint-Vincent (SYDED),
- Personnels communaux : Création / suppression de poste après avancement de grade (rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe),
- Jury d'assises 2024,
- Questions diverses,
- Informations.

Merci de me préciser à réception de cet email, si vous souhaitez des pièces justificatives en support papier le jour du CM, ou vous connecter en visioconférence. Seule la trame vous sera remise sur table.

En cas d'absence prévue, je vous remercie de bien vouloir me retourner la procuration jointe, un élu ne peut avoir qu'une seule procuration en application avec l'article L. 2121-20.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Marie-Jeanne BERNABEU

